

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 26 janvier 2023

Délibération n°20230126_03

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 7

= VOTANTS : 54

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Réhabilitation du réseau en bord de Charente et réhabilitation de la station d'épuration – Commune de MONTIGNAC-CHARENTE

Le jeudi 26 Janvier 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de FOUQUEURE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - NAFFRICHOUX Marc - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SYLVESTRE Thierry suppléant de LAVERGNE Didier

Pouvoirs :

1-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

2-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

3-CHABAUTY James pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

4-ROULAUD Jean-Jacques pouvoir à BORDES Jean-Jacques

5-TEILLET Anne pouvoir à CROIZARD Christian

6-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

7-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

Absents : CHAMPALOUX Didier – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien – BOURABIER Jacques – POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Réhabilitation du réseau en bord de Charente et réhabilitation de la station d'épuration – Commune de MONTIGNAC-CHARENTE

Vu les courriers de la DDT (2019 – 2020 – 2021) concernant la mise en conformité de la station d'épuration de Montignac-Charente ;

Vu l'avis de la commission assainissement du 8 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°20221215_08 du 15 décembre 2022, concernant la hiérarchisation des projets d'assainissement collectif : création et réhabilitation ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement et de la voirie rappelle que les services de la DDT ont alerté la Communauté de communes sur la non-conformité de la station d'épuration de Montignac-Charente jugée non conforme, en équipement et en performance, à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

La DDT alerte et sollicite la Communauté de communes tous les ans afin de connaître le calendrier prévisionnel des travaux de réhabilitation de la station d'épuration. La collectivité s'est engagée à réaliser dans un premier temps l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune de Montignac-Charente, et à l'issue d'engager des travaux. Cette étude a été restituée au mois de septembre 2022.

Monsieur le Vice-Président expose que l'étude diagnostique a démontré que le réseau d'assainissement collectif en bord de Charente a bougé et n'est plus étanche. Pour éviter de traiter une grande quantité d'eau de la Charente, et pour contrer la pollution de la Charente face aux déversements existants d'eaux usées, il est jugé prioritaire de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif en bord de Charente pour un montant estimatif à ce stade de 346 258 € HT, avec des travaux prévus en 2024.

Dans un second temps, la CDC s'engage à réhabiliter la station d'épuration de Montignac-Charente, vraisemblablement avec une filière de type filtres plantées de roseaux pour un montant estimé à ce stade à 475 000 € HT. Ces travaux pourraient être réalisés en 2025, sous réserve de financements.

Les études pour l'ensemble de ces travaux commenceront dès 2023 afin de transmettre au service de la DDT un Avant-Projet, un Projet et le dossier Loi sur l'Eau au plus tard le 31/12/2023.

Monsieur le Vice-Président rappelle également que la Communauté de Communes a lancé un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande. Ainsi pour lancer cette opération, il convient de valider un bon de commande avec le candidat qui sera retenu.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le lancement des études et des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement en bord de Charente et de réhabilitation de la station d'épuration de Montignac-Charente ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents en découlant ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer les documents relatifs aux demandes de subventions auprès du Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;**
- **D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires aux études et aux travaux précités, au titre du budget 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

